

Trainers
disponibles gratuitement
sur simple
demande à :
spoppe@medapharma.be



QUE FAIRE EN CAS DE CHOC ANAPHYLACTIQUE ?

L'administration immédiate d'adrénaline lors d'un choc anaphylactique est vitale. Plusieurs points sont à prendre en compte...

Certains enfants sont susceptibles de présenter des réactions allergiques majeures, dont la plus grave est le choc anaphylactique (réaction allergique potentiellement mortelle résultant d'une libération massive de médiateurs de l'inflammation), réactions déclenchées par le contact avec une substance à laquelle ces enfants sont allergiques (aliments, venin d'insecte, médicaments...). Dans cette situation à risque vital, l'administration immédiate d'adrénaline est impérative et doit même se faire juste avant l'appel des secours, si l'adulte est seul avec l'enfant.

Plusieurs points sont à prendre en compte :

- L'obligation d'assistance à personne en danger ;
- les compétences du personnel et le rôle du médecin, tant sur le plan de la prescription que de la formation ;
- une bonne communication et des accords précis entre le responsable du milieu d'accueil et les parents sont indispensables.

L'enfant à risque accueilli en milieu d'accueil doit disposer de sa trousse de secours et être encadré par du personnel formé.

UNE TROUSSE DE SECOURS PARTICULIÈRE

Le médecin qui soigne un enfant allergique évalue le risque de telles réactions, en fonction de divers paramètres. Il peut prescrire une « trousse de secours » comprenant de la cortisone et/ou un antihistaminique et/ou un puff que l'enfant doit toujours avoir avec lui ou encore un auto-injecteur d'adrénaline (appelé Epipen¹) qui permet l'injection d'épinéphrine (adrénaline) par du personnel non médical, en cas de choc anaphylactique.

Les parents peuvent dès lors administrer les traitements nécessaires, dès l'apparition des premiers symptômes.

Comme repris dans le Flash Accueil N°21, le protocole d'accord mentionnant les soins de santé pouvant être dispensés par l'accueillant inclut l'administration des soins et des traitements nécessaires dans les situations urgentes, en vertu du principe d'*assistance à personne en danger*.

UNE FORMATION POUR LE PERSONNEL

Si un enfant à risque de réaction allergique grave fréquente un milieu d'accueil, les parents fourniront les médicaments, ainsi que des prescriptions précises quant aux doses et indications. Il faut cependant prévoir une formation du personnel. Cette formation comprend les mesures à prendre pour éviter le contact avec l'allergène, la description des symptômes allergiques et notamment ceux du choc anaphylactique, ainsi que les soins et médicaments à administrer (sur base d'une prescription médicale).

L'utilisation de l'auto-injecteur est relativement simple et des « trainers » permettent de se familiariser avec son emploi. Cette formation peut être assurée par le médecin du milieu d'accueil ou par le médecin qui suit l'enfant.

De manière générale, en cas de réaction allergique grave, il faut installer l'enfant en position semi-assise, administrer l'Epipen si prescrit, appeler immédiatement le **112** et surveiller attentivement l'évolution de son état en attendant l'arrivée des secours.

Thérèse SONCK
Conseillère médicale pédiatre ONE (Hainaut)